Equilibre territorial

Garantir aux territoires les mêmes chances de développement

RICHARD VOLANTE

Equilibre territorial

Garantir aux territoires les mêmes chances de développement

Contribuer à l'attractivité et à l'accessibilité de l'Ille-et-Vilaine, permettre un développement équilibré sur l'ensemble du territoire départemental et faciliter les déplacements des habitants en favorisant la complémentarité des modes de transport, tels sont quelques-uns des grands défis auxquels nous devons répondre.

Notre département est l'un des rares en France à disposer de perspectives favorables de croissance en terme d'activités et d'emplois avec la mise en œuvre de grandes infrastructures que nous cofinançons. La ligne ferroviaire Bretagne à grande vitesse (BGV) mettra Rennes à moins de 1 h 30 de Paris et Saint-Malo à moins de deux heures. Les deux axes à quatre voies Rennes-Redon et Rennes-Angers permettront de désenclaver les territoires concernés.
Le développement des transports collectifs sera poursuivi sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine. Nous préparerons le déploiement des réseaux en très haut débit, projet structurant pour la compétitivité économique des territoires.

Tenir compte des projets de développement des territoires et rendre acteurs tous les décideurs locaux, tel était l'objectif visé par la première génération des contrats départementaux de territoire. Ces contrats ont induit un nouveau mode de partenariat, plus coopératif, entre le Conseil général et les collectivités de proximité.
Le principe d'une seconde génération de contrats de territoire a été acté par l'Assemblée départementale. Une somme de 65 millions d'euros a été réservée pour la période 2011-2015. Cette enveloppe traduit l'effort important que le Département d'Ille-et-Vilaine consacre aux territoires. Cette deuxième génération de contrats doit permettre de construire ensemble un avenir commun autour d'orientations d'action publique partagées.

Avec la mise en place des agences départementales au cœur des territoires, le Département dispose, depuis 2010, d'équipes de proximité pour proposer aux élus locaux services et conseils en ingénierie. Cette organisation, complétée par le dispositif des contrats départementaux de territoire, permet au Département d'être présent aux côtés des intercommunalités pour développer leurs projets.

Alors que l'Etat se désengage du terrain, le Département a toute légitimité pour lancer un grand débat sur la place essentielle des services publics et privés. Parce qu'ils constituent des éléments clés du bien-vivre en Ille-et-Vilaine, nous veillerons à leur maintien, en particulier en milieu rural.

Louis Feuvrier

Vice-président chargé de l'équilibre
et de l'aménagement du territoire
Président de la commission
équilibre territorial

Quelques chiffres clés :

- Plus de 2 000 projets soutenus au titre de la 1re génération des contrats de territoire entre 2005 et 2010.
- Paris à 1h 23 de Rennes par le train à grande vitesse en 2015.
- Un réseau routier de 5 200 km à moderniser, sécuriser et entretenir.
- Les routes Rennes-Redon et Rennes-Angers à 2 x 2 voies sur près de 50 % de l'itinéraire.
- Un plan vélo départemental réalisé à 50 %, soit 580 kilomètres.
- 26 aires de covoiturage créées ou financées par le Département.
- 21 lignes de transport interurbain et 6,8 millions de km parcourus chaque année.
- 30 800 élèves transportés chaque jour.
- 620 élèves et étudiants handicapés transportés au quotidien.

Equilibre territorial

Garantir aux territoires les mêmes chances de développement

Objectif 4.1 Contribuer à un aménagement équilibré des territoires

Des réunions dans les pays et une évaluation menées en 2010 ont démontré l'intérêt des contrats de territoire. Ils seront poursuivis en développant l'ingénierie auprès des communes. Le Département espère entraîner dans son sillage d'autres grands services publics et privés qui, ces dernières années, ont eu tendance à abandonner les territoires.

Des actions pour y parvenir :

- Réaliser la seconde génération des contrats de territoire entre le Département et les communautés d'agglomération et de communes.
- Favoriser le maintien des services publics et d'intérêt général (poste, gendarmerie, médecins...) sur les territoires ruraux et organiser un débat citoyen sur ce sujet.
- Renforcer la mission d'accueil au sein des agences départementales pour apporter ingénierie et expertise aux projets portés par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Objectif 4.2 Développer les infrastructures de transport

De grandes infrastructures adaptées aux déplacements des hommes et des marchandises sont indispensables au développement des territoires et à l'implantation des entreprises. Ces actions doivent être menées dans le respect de l'environnement, de la sécurité et du bien-être des habitants.

Des actions pour y parvenir :

- Soutenir les projets ferroviaires : Bretagne à Grande Vitesse (BGV) mettant Rennes à 1 h 23 de Paris et la ligne TGV Rennes-Nantes via le futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes.
- Poursuivre les programmes engagés en termes de construction et

DR

La mise à 2 x 2 voies des routes Bretagne-Anjou et Rennes-Redon reste une priorité (ici l'échangeur du Bois de Teillay à Corps-Nuds).

d'aménagement du réseau routier départemental, notamment la mise à 2 x 2 voies des routes Rennes-Redon et Rennes-Angers.

- Sécuriser le réseau routier (aménagement des entrées de bourgs, création de giratoires, marquage des routes étroites…).
- Privilégier des techniques respectueuses de l'environnement pour l'entretien des bords de route.

Objectif 4.3 Améliorer l'accès aux transports collectifs et la qualité du réseau

FRANCK HAMON

L'inscription sur www.illenoo-services, rubrique mon illenoo-services, permet d'être informé par SMS ou par mail sur l'actualité du réseau.

Pour des transports collectifs plus accessibles et plus performants, le Département va agir en faveur des personnes les plus fragiles. L'objectif est aussi de mieux desservir le territoire à un coût supportable pour la collectivité et les voyageurs. Enfin, il convient de coordonner l'offre de transport départementale (cars illenoo) avec les différents réseaux (bus, TER…).

Des actions pour y parvenir :

- Aider les personnes défavorisées (bénéficiaires du revenu de solidarité active…) à accéder aux transports collectifs.
- Soutenir le développement de réseaux de transports locaux à la demande (mis en œuvre par les intercommunalités) et favoriser l'intermodalité, c'est-à-dire l'usage complémentaire de plusieurs modes de transport (train, car, bus, métro).
- Mettre en place le nouveau schéma départemental des transports par car (réseau illenoo).

Objectif 4.4 Développer les pratiques alternatives de transport

Face à l'augmentation du coût de l'énergie, à la saturation urbaine et aux enjeux de protection de l'environnement, il convient de limiter l'utilisation de la voiture. Le Département soutient les initiatives alternatives telles que le covoiturage et les déplacements à vélo.

CHARLES CRIE

Sur les 1 000 km du plan vélo départemental, plus de la moitié est aujourd'hui aménagée.

Des actions pour y parvenir :

- Développer les pratiques de covoiturage, notamment en créant de nouvelles aires de covoiturage à proximité des grands axes routiers.
- Poursuivre le plan vélo départemental (voies vertes, itinéraires cyclables…).

Objectif 4.5 Déployer les réseaux à très haut débit

L'accès à Internet à très haut débit est un enjeu majeur d'aménagement du territoire pour les vingt prochaines années. Le schéma départemental qui va être mis en œuvre, a plusieurs objectifs : définir les ambitions des territoires d'Ille-et-Vilaine, coordonner les acteurs et rechercher un scénario viable et équilibré de déploiement de ce nouveau service.

Des actions pour y parvenir :

- Elaborer un schéma départemental du très haut débit.
- Participer au SCORAN (Schéma de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique du territoire).

THOMAS CRABOT

Le très haut débit : un enjeu pour la compétitivité du département dans les vingt prochaines années.